

serre la main. Or, nous nous détournerions avec mépris d'un voleur et de son complice.

M. Sarcy est-il dans le vrai ou se trompe-t-il? Il me paraît intéressant d'examiner ce cas de conscience.

Sans doute, l'un des devoirs du journaliste est de renseigner promptement le public. Par tous les moyens? Non, certes sans quoi, la fin justifierait les moyens. Il y a donc un choix à faire, et des limites à ne pas dépasser.

Vous achetez et vous publiez sans scrupule un document volé. C'est, dites-vous, votre devoir professionnel. Mais alors, quelle idée vous faites-vous du devoir que vous n'hésitez pas, pour l'accomplir, à profiter d'une mauvaise action, bien plus, à encourager le vol?

Supposez qu'il en aille de même partout. Un magistrat—on l'a vu—surprend à l'aide du téléphone les secrets d'un pauvre hère qui croit se confier à des oreilles amies. Vous l'accablez d'invectives. Quelle honte! User de tels moyens! Il n'y a plus de sécurité! Peut-être bien. Mais quoi? le magistrat philosophe vous répondra sans s'énerver: "J'instruis une affaire; je veux surprendre des malfaiteurs pour protéger la société. J'écoute aux portes, je me sers du téléphone, je mens... car il faut que justice soit faite et que les coupables soient punis. Devoir professionnel."

Un officier supérieur, commet un faux pour sauver, à ce qu'il pense, l'honneur de l'armée et conserver à son pays le bien inestimable de la paix. Devoir professionnel.

Nous pourrions multiplier les exemples. Ceux-là suffisent à notre but. Quel joli monde vous allez faire avec votre maxime! Quelle aimable société! plus de secret assuré, plus de serrure qu'on ne crochete, plus de confiance qui ne puisse être trahie, plus de documents certains, toujours par devoir professionnel.

Vous n'y avez pas bien réfléchi, homme de bon sens qui n'aspirez qu'à dire sincèrement des choses honnêtes. Ou plutôt, vous y avez réfléchi, mais vous distinguez. Ce qui vous rassure, c'est l'opinion publique. On serre la main du journaliste coupable de ce délit. Sa faute n'est donc pas si énorme après tout, car on ne serre pas la main d'un voleur, ou de son complice. Je crains que vous ne vous trompiez encore en cela.